



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E62033

VALABLE JUSQU'AU 06/06/2026

ÉDITÉ LE

13/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 28 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUERET

Siret : 399 965 789 00015

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 23 0026-2

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 58710538

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 58710538

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SARL GEAIX FRERES

LA CROIX ROUGE
23700 LES MARS

Téléphone : 05 55 67 05 73

Portable : 06 81 73 17 75

Fax :

Site Internet : <http://www.geaix-freres.fr>

E-mail : sarl-geaix-freres@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

GEAIX CHRISTIAN GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	29/03/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	29/03/2022
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	29/03/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	07/06/2022
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	29/03/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	07/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.